



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 29 novembre 2017 :

Décembre

Le 5, réunion d'exécutif restreint de l'AMF 29 «Petit Bureau» - Brest

Le 8, rencontre de M. CAP avec GRDF sur l'avancement 2017 du déploiement Gazpar - Brest

Le 12, réunion de Conseil d'administration AMF 29 - Châteaulin

Le 13, réunion d'informations et d'échanges sur l'actualité de la loi littoral organisée par l'AMF 29 et animée par Me PRIEUR - Châteaulin

Janvier

Le 10, réunion préparatoire visant l'organisation du 8^e Carrefour entre la directrice AMF 29 et l'agence BERGAME

Le 12, réunion d'exécutif restreint de l'AMF 29 «Petit Bureau» - Brest

Le 15, rencontre entre le préfet du Finistère et le président CAP, accompagné de Mme NAY, 1^{ère} VP, Mme GODEBERT, trésorière et la directrice AMF 29 - point sur les dossiers d'actualité communes et intercommunalités - Quimper

Le 19, envoi des appels de cotisations 2018 aux 279 communes et 21 EPCI

Le 22, présence du président CAP aux audiences solennelles de rentrée des TGI de Quimper et de Brest

Les 22, 23, réunions techniques sur la mise en concurrence des inscriptions en ligne du CCF 2018 et gestion des données - Brest

Le 25, représentation du président par Mme NAY, 1^{ère} VP AMF 29, à la cérémonie des vœux du préfet du Finistère - Quimper

Le 30, rencontre entre le président CAP et le directeur de la DDSC 29, suivie d'un échange entre les présidents AMF 29 et CDOS 29 - Brest

Le 31, organisation de l'Assemblée Générale : calage technique salle l'Alizé - Guipavas

Février

Les 5, 6, participation Mme LANNUZEL à la réunion d'information ANDAM sur le RGPD (CNIL), ainsi qu'à la réunion trimestrielle des DAD à l'AMF nationale - Paris

Le 6, participation de M. GOUBIL à la réunion du groupe de travail choucas des tours

Le 14, réunion sur la scénographie du CCF 2018 au Quartz - Brest

Le 15, rendez-vous annuel entre les trésoriers AMF 29, DAD 29 et CRK Conseil - sur le projet de bilan financier 2017 de l'AMF 29 à Brest, suivi de la participation de M. BELLIN, à la réunion visant la sécurité des rassemblements publics organisée par la préfecture 29 - Quimper

Le 16, présence de la 1^{ère} VP AMF 29 à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux du Finistère sur la commune du Juch. L'après-midi, réunion préparatoire CCF 2018 avec la directrice AMF 29, au Quartz à Brest

Le 19, réunion d'exécutif restreint de l'AMF 29 «Petit Bureau» - Brest

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

La compétence GEMAPI, contre vents et marées



Le 12 février 2014, les quatre AMF de Bretagne signaient un communiqué commun avec pour titre «Inondations en Bretagne : les maires tirent la sonnette d'alarme sur le transfert à venir de l'Etat aux communes, communautés et agglomérations, des ouvrages de prévention des inondations et des submersions», et demandaient la réalisation d'une étude d'impact financier ainsi que des précisions sur les responsabilités nouvelles.

Quatre ans se sont écoulés et si le texte initial a été assoupli par la prise en compte de remontées de terrain, le désengagement juridique et financier de l'Etat se trouve aujourd'hui confirmé.

Depuis le 1^{er} janvier, les élus font désormais face à la lourdeur du transfert obligatoire de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) aux EPCI à fiscalité propre. Un transfert empreint partout d'inquiétude en cet hiver aux intempéries incessantes : un récent communiqué de l'AMF nationale vient de demander que l'Etat assume, en première ligne, la responsabilité de la protection générale contre le risque inondation.

S'il s'agit assurément d'une nouvelle charge de taille, les élus ne seront sans doute pas tous logés à la même enseigne : il sera ainsi bien plus compliqué pour les intercommunalités littorales, et à grand fleuve, de répondre à l'échelle locale ce que l'Etat gérait avec des moyens techniques et financiers d'une autre dimension.

Le Finistère, département au plus long linéaire côtier se positionne en première ligne (littoral de 1 430 km avec ses îles sur les 3 427 km côtiers de la France métropolitaine) : crues pluviales

et submersions marines sont ici des scénarios crédibles de situations de crise lorsque l'on connaît la violence des perturbations d'origine océanique, cumulées avec les records de pluie allant partout crescendo.

Pourtant il n'y aura pas de retour en arrière et il nous faut gérer cette nouvelle compétence légale. Il appartient désormais aux élus de repenser une organisation territoriale compatible «Gemapi», de se positionner sur son financement (taxe ou pas taxe ?), d'appréhender leurs responsabilités nouvelles liées à cette prise de compétence (la loi promulguée publiée au JO du 31 décembre dernier est venue in extremis clarifier cette responsabilité).

Il nous reste aussi à attendre les deux rapports - prévus par la loi - qui seront remis par le gouvernement au Parlement : avant le printemps celui visant la «maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement aux fins de préventions des inondations», suivi d'ici l'été du rapport visant l'évaluation des conséquences du transfert Gemapi aux EPCI pour la gestion notamment des zones côtières et digues domaniales.

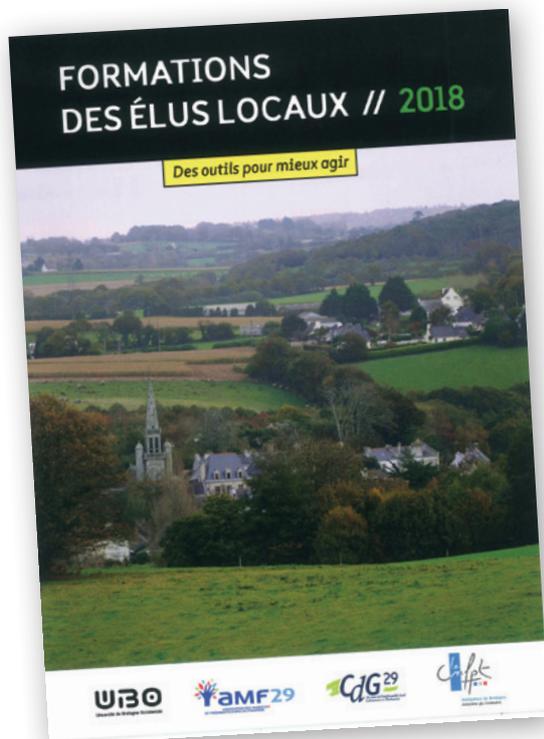
Au-delà des justifications officielles d'enjeux environnementaux ou réglementaires, et partageant le consensus sur l'indispensable rationalisation de gouvernance, l'AMF 29 redit aujourd'hui la persistance des inquiétudes des élus locaux finistériens pour assurer dans les années à venir la défense contre les inondations et contre la mer.

Bien cordialement,
Dominique CAP, Président AMF 29



Les dernières éditions de l'AMF 29

Service Formation :
Expédition début janvier du nouveau catalogue - programme 2018



Adressé directement par l'UBO, qui assure le portage de ce service depuis 2008, le nouveau catalogue 2018 a reçu un excellent accueil : inscriptions aux modules, nouvelles formations à la carte demandées, 35 demandes via le DIF enregistrées sur 5 semaines. Sans oublier le service de e-learning désormais proposé.

Consultable sur le site : <http://amf29.asso.fr/lamf29/formation/>

Carrefour des communes :
Lancement des Trophées 2018 du meilleur journal communal et communautaire du Finistère



A peine lancé -envoi postal le 24 janvier- et déjà des retours de candidatures ont été enregistrés. (1^{er} dossier d'inscription reçu le 5 février : Mairie de Saint-Goazec)

Les 279 communes et 21 EPCI finistériens – à l'exception des derniers lauréats hors concours- ont jusqu'au 24 mai 2018 pour participer aux Trophées 2018.

Rendez-vous donné à toutes et tous le jeudi 4 octobre prochain pour la remise officielle des prix dans le cadre du 8^e Carrefour.

Consultable sur le site : <http://amf29.asso.fr/lancement-grand-prix-2018-meilleur-journal-communal-communautaire-finistere/>

Réunions départementales 2017 organisées par l'AMF 29, clap de fin en décembre :



Une soixantaine d'élus est venue de tout le Finistère débattre de l'actualité de l'urbanisme et de la loi littoral : un échange proposé en partenariat avec l'AMF 29 et Maître Prieur, avocat spécialisé droit public et droit de l'urbanisme.

Grands rassemblements du réseau pluraliste

À votre agenda :

- **Assemblée générale annuelle** le vendredi 23 mars à 16h30, Salle l'Alizé de Guipavas - émargement à 16h00 (envoi des convocations le 20 février dernier)
- **8^e Carrefour des communes et communautés du Finistère**, les 4 et 5 octobre au Quartz-Brest (dossier de présentation et Newsletter à suivre au printemps, envoi des invitations fin août / La commercialisation des 95 stands est finalisée à ce jour)

Lancement de la Police de Sécurité du Quotidien

Le 8 février 2018, Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur, a lancé la Police de Sécurité du Quotidien.

Prévue pour replacer le «service du citoyen au coeur du métier de policier et de gendarme», selon les vœux du président de la République, cette police vise à apporter une réponse concrète au sentiment d'insécurité des Français mais également à la lassitude exprimée par les forces de l'ordre.

Une concertation, sur tout le territoire, a été initiée du 28 octobre au 10 décembre 2017. Elle a permis une large expression des forces de l'ordre au travers de questionnaires individuels adressés aux policiers et aux gendarmes.

Dans le Finistère, plusieurs réunions présidées par le préfet ont eu lieu avec les forces de l'ordre, et les sous-préfets d'arrondissement ont pour leur part présidé des réunions avec les communes de Brest (3 réunions de quartiers), Gouesnou, Crozon, Carhaix, Morlaix, Quimper, Quimperlé et Douarnenez.

La police de sécurité du quotidien permettra une plus grande implication des élus, des policiers municipaux, des entreprises de sécurité privée et des citoyens. Elle donnera plus de latitude aux acteurs de terrain, mieux à même d'apporter, par la connaissance de leur territoire, les réponses adéquates aux problèmes de sécurité.

Les maires, interlocuteurs privilégiés sur les questions de sécurité, seront associés à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre la délinquance.

Dans le cadre de la mise en place de la police de sécurité du quotidien, le Finistère bénéficiera par ailleurs de moyens accrus, puisqu'avec 19 autres, le département a fait l'objet d'un ciblage particulier à l'échelle nationale. Ces moyens renforcés permettront la création d'une brigade territoriale de contact et de groupes de contact pour aller à la rencontre de la population et mieux être à l'écoute de ses besoins.



Oui à la co-construction avec l'Etat du Pacte d'accessibilité de la Bretagne et du Finistère !

La présidente du Conseil départemental du Finistère Nathalie SARRABEZOLLES et les trois président.e.s des groupes politiques de la collectivité (Armelle HURUGUEN Finistère et solidaires, Maël de CALAN Alliance pour le Finistère, Christian TROADEC les Régionalistes) se félicitent collectivement que le président de la République «confirme que le rapport Duron n'est plus d'actualité pour ce qui concerne l'Ouest». En effet, comme dénoncé en séance plénière au Conseil départemental le 2 février, ce rapport ne correspond pas aux besoins et enjeux actuels et futurs de développement de toute la Bretagne.

Conformément à la volonté commune des 54 conseillers départementaux, mais également de beaucoup de collectivités locales bretonnes dont, en premier lieu, le Conseil régional de Bretagne, le pacte d'accessibilité doit être le document de base d'un travail co-construit avec l'Etat pour décliner les projets aéroportuaires, ferroviaires, routiers et numériques dans le Finistère et en Bretagne. La Région sollicite d'ailleurs, de l'Etat, un engagement inconditionnel à conforter, soutenir et développer l'accessibilité de la Bretagne.

Le Conseil départemental du Finistère a adopté, à l'unanimité, un rapport sur l'accessibilité rappelant la nécessité de se mobiliser fortement pour obtenir que ce projet soit relancé et inscrit dans la loi de mobilité qui sera en discussion dans les prochaines semaines. En effet, malgré les travaux réalisés et les avancées de ces der-

nières années, largement financés par les collectivités territoriales, le temps d'accès à Brest et à Quimper reste encore trop long, et aujourd'hui, Rennes est plus proche en temps de Paris que de la pointe occidentale de la Bretagne. A ce titre, le Conseil départemental du Finistère demande notamment la tenue très prochaine d'un nouveau comité de pilotage de la Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) qui doit réanimer les échanges politiques et techniques sur ce sujet.

La démarche initiée par les élu.e.s départementaux s'inscrit dans ce cadre du pacte d'accessibilité, porté conjointement par les élu.e.s du territoire breton. Alors que le Gouvernement devra faire des choix importants pour les mobilités, pour le développement équilibré de nos territoires et leur accessibilité dans les prochaines semaines, le Conseil départemental réaffirme sa volonté conjointe de voir le projet LNOBPL confirmé dans le projet de loi à venir et ainsi respecter les engagements figurant dans divers documents contractuels, tel le Pacte d'avenir pour la Bretagne signé entre la Région Bretagne et l'Etat en décembre 2013.

Pour leur part, les conseillers départementaux se déplaceront à Paris le mercredi 7 mars prochain. En parallèle, une demande d'audience a été formulée auprès du Président de la République pour être force de proposition dans le travail qui va être engagé sur l'accessibilité pleine et entière de la Bretagne.



Accès à la médecine : un enjeu de santé publique, un enjeu d'aménagement du territoire.



Par Jean-Luc Fichet, sénateur du Finistère

Garantir l'accès aux soins de proximité pour nos concitoyens est souvent une bataille quotidienne menée par les élus locaux, et particulièrement dans le Finistère. Nous le savons tous, les maires, les responsables d'intercommunalités connaissent à la fois la difficulté lorsqu'il s'agit de trouver un remplaçant au dernier médecin de la commune

qui part à la retraite mais ils sont également inventifs, innovants, quand ils mettent en place des dispositifs permettant de faciliter l'installation de médecins dans nos territoires.

Force est de constater que le travail mené ne porte pas toujours les fruits initialement escomptés. Pourtant, si nous faisons au quotidien en sorte que les populations aient accès aux soins de proximité, pour répondre à l'enjeu de santé publique, il n'en reste pas moins que cela revêt également pour nous un enjeu d'aménagement du territoire conséquent.

Combien d'élus locaux se sont engagés résolument dans le réaménagement de leurs centres-villes, dans le maintien du commerce de proximité et le développement de l'artisanat, de l'entrepreneuriat dans leurs communes – avec parfois de belles réussites - quand au même moment le dernier médecin de la commune part à la retraite sans trouver de remplaçant ?

Depuis 2009, de nombreux dispositifs ont été mis en place que ce soit au niveau de l'Etat, des régions, et des collectivités locales, des dispositifs de subventionnement, des aides à l'embauche de personnels mis à disposition des médecins (secrétariat, entretien). Pourtant le constat que l'on fait aujourd'hui est que les médecins sont de plus en plus absents de nos territoires et la population de plus en plus inquiète. Si l'accès aux premiers soins n'est plus garanti par la médecine de ville, les urgences des hôpitaux le deviennent au risque d'emboliser les services hospitaliers.

Les mesures incitatives n'étant pas efficaces et coûteuses, se pose la question de la coercition. Une première proposition pourrait consister à demander aux jeunes médecins qu'ils consacrent leurs premières années aux populations des territoires en difficulté. Une seconde serait le déconventionnement des médecins qui s'installent dans des zones déjà surdotées en médecins généralistes.

La question de l'offre de soins n'est pas une problématique simplement rurale, l'offre est aussi parfois inexistante dans les quartiers difficiles des grandes agglomérations.

Il faut saluer le travail des élus locaux et leurs luttes au quotidien pour maintenir une offre médicale dans leurs intercommunalités.

Pour aider les élus locaux dans leurs démarches volontaristes il convient qu'une liste exhaustive des dispositifs – et des engagements financiers de l'Etat et des collectivités puisse être établie. Cette liste devrait avoir deux objectifs importants :

- Le premier est de permettre à chaque élu local un accès rapide aux informations émanant de différents interlocuteurs et une connaissance de toutes les aides qu'il peut solliciter
- Le second est de permettre avec précision l'analyse, l'impact et l'efficacité de l'investissement public par rapport aux résultats obtenus en matière de lutte contre la désertification médicale.

Si nous pouvons regretter que le Gouvernement et la majorité aient refusé de faire en sorte que les médecins ne puissent pas tous s'installer uniquement en cœur de ville, et uniquement dans les territoires déjà surdotés, il n'en reste pas moins que l'Etat finance une formation de très grande qualité dans les facultés de médecine pour un coût important mais indispensable aux populations à venir.

La Cour des Comptes proposait récemment que le remboursement des consultations (c'est-à-dire le conventionnement des médecins) dépende des besoins pour la nation. Cette logique induirait donc que l'installation d'un médecin là où la couverture médicale est déjà optimale ne justifie en rien les efforts consentis par l'Etat et les collectivités.

Pour nos territoires, la législation en matière d'installation des médecins doit pouvoir évoluer.

Chacun rivalise d'imagination pour convaincre les médecins de s'installer parfois en vain. Alors qu'il n'y a que peu de victoire en la matière, il faudra aussi que les élus locaux se mobilisent pour défendre l'accès à la justice de proximité dont l'annonce de futures réformes ne présage rien de bon.

Lorsque l'on interroge nos décideurs sur ces questions, la réponse est constante : la dématérialisation serait l'outil du futur comme réponse aux territoires les plus éloignés ou les plus en difficulté.

Pourtant la dématérialisation ne devrait être qu'un plus pour lutter contre la fracture territoriale après que les services aux publics aient été harmonieusement préservés au sein de nos intercommunalités.

**Votre assureur de proximité,
au cœur de vos collectivités !**



Groupama
la vraie vie s'assure ici